



Département du  
**COMMUNE DE MARLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 mars 2025

**Date de convocation**

\*\*\*

21 MARS 2025

**Date d'affichage**

\*\*\*

21 MARS 2025

**Nombre de  
Conseillers**

\*\*\*\*\*

En exercice.....33

Présents.....26

Votants.....33

N° DEL-25-12

**Objet**  
\*\*\*\*

**Affectation des  
résultats 2024 au  
budget 2025 de la  
commune de Marly**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

**Étaient Présents :**

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1<sup>ère</sup> adjointe – Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

**Étaient Absents excusés :**

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Serge MOREAU, adjoint au Maire.

Alice DUPONT-DONNET, adjointe au Maire, avait donné procuration à Mathilde BARBIEUX, conseillère municipale déléguée.

Jeanne-Marie BINOT, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Priscilla DZIEMBOWSKI, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué.

Estelle BOUTE, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Hélène MARTIN, conseillère municipale déléguée.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Joël BOUTE, conseiller municipal délégué.

Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.

**Secrétaire de séance : Frédérique VISTE**

**COMMUNE DE MARLY (59)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 27 mars 2025**Rapport :

L'arrêt des comptes permet de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

Suite à la production du compte de gestion de monsieur le comptable public et à l'approbation du compte administratif 2024, les résultats peuvent désormais être approuvés définitivement.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 7 050 397,10 €
- Un déficit d'investissement de 3 916 810,86 €

	Dépenses	Recettes	Solde	Reports		Résultats cumulés
				Excédent 2023	Déficit 2023	
Fonctionnement	12 999 978,99 €	16 398 125,10 €	3 398 146,11 €	6 651 826,19 €		7 050 397,10 €
Investissement	10 350 949,35 €	7 809 823,63 €	-2 541 125,72 €		1 375 685,14 €	- 3 916 810,86 €
			857 020,39 €		5 276 141,05 €	3 133 586,24 €

Résultats 2024	Part affectée à l'investissement en 2025 (1068)	Restes à réaliser			Résultats
		Dépenses	Recettes	Solde	
Fonctionnement	7 050 397,10 €				3 287 140,23 €
Investissement	- 3 916 810,86 €	3 763 256,87 €	341 491,01 €	495 045,00 €	153 553,99 € - 3 763 256,87 €

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement : 3 287 140,23 €

(ligne 002 en recette : Excédent antérieur reporté)

Résultat d'investissement : - 3 916 810,86 €

(ligne 001 en dépense : Déficit antérieur reporté)

Part affectée à l'investissement : 3 763 256,87 €

(1068 en recette : Excédent de fonctionnement capitalisé)

**Vu** l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise que l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire ou le président. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

**Considérant** la présentation de l'affectation du résultat 2024 de la commune de Marly ;

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- d'approuver l'affectation du résultat d'exploitation de la commune de Marly pour l'exercice 2024.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 059-215903832-20250327-DEL\_25\_12-DE

SLOW

le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de Monsieur Yves FLOQUET,

Après en avoir délibéré,

**26 voix pour, 7 contre (MT. HOUREZ, C. CHATELAIN, V. MELKI, S. LEKADIR, V. CAPELLE, K. BERBACHE, E. VAN ACKER)**

-ADOpte la proposition.

La secrétaire de séance  
Frédérique VISTE



Le Maire  
Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le .04/04/2025.....  
Document exécutoire à compter du .04/04/2025...